

Appel à projets FSE : Participation équilibrée femmes-hommes au marché du travail

DREETS

Présentation du dispositif

L'appel à projets vise à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes.

Date limite de dépôt des projets le 21 mars 2023.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Les candidats éligibles doivent se situer sur la Région des Pays de la Loire et sont :

- les entreprises,
- les branches professionnelles,
- les collectivités,
- les employeurs,
- les partenaires sociaux.
- les associations ayant souscrit un contrat d'engagement républicain.

Sont ciblés, au moins de manière indirecte : les salariés, les personnes accédant à un emploi. Spécialement les femmes.

Pour quel projet ?

— Actions éligibles

Les actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale et la mixité des métiers :

- mesures RH collectives favorisant l'égalité salariale et professionnelle : recrutement, formation, adaptation des conditions de travail, mobilité, politique de promotion et de rémunération,
- la promotion de la parité femmes-hommes dans les nouveaux métiers et filières des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, dont le numérique.

Les actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie, par exemple promotion et mise en œuvre du télétravail, d'offres de services.

Les actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants via des groupements d'entreprise, le

déploiement d'une offre de service de collectivité, ...) etc.

Les actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des aidants, notamment via des services de prises en charge des personnes dépendantes.

Le plan de financement doit présenter un montant minimum de FSE+ de 30 000 € et de 50 000 € pour le coût total éligible. Ces montants s'entendent pour une année. Il y a lieu de les proportionner à la durée du projet si la durée de l'opération est supérieure à une année.

La période de réalisation possible de l'opération du 01/01/2022 au 31/12/2024.

La durée minimum de l'opération est de 12 mois et la durée maximum est de 24 mois.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Le taux d'intervention FSE + est de 60% maximum.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

Avant le dépôt de la demande d'aide, il est recommandé de prendre contact avec la DREETS des Pays de la Loire, Service FSE (TEL : 02 53 46 79 00 ou à : DREETS-PDL.FSE@dreets.gouv.fr)

Organisme

DREETS

Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

- Accès aux contacts locaux

Web : dreets.gouv.fr